

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE GYMNASTIQUE



FONDÉE EN 1881

Moutier, le 18 février 2004

Modifications des Normes FIG pour Engins, Parties I-III et IV décidées par le Comité Exécutif FIG en février 2004

Destinataires :

- **Fédérations Affiliées**
- **Unions Continentales**
- **CE**
- **CTs GAM, GAF, GR, TRA, AER, ACRO**
- **Commission des Engins**
- **Commission Médicale**
- **Commission Scientifique**
- **Tous les Fabricants d'Engins FIG (détenteurs de certificats FIG)**
- **Instituts de Tests de Freiburg et Tokyo**

1. Tapis supplémentaire 10 cm (GAM 13 / GAF 13)

Suite aux décisions prises lors de la réunion du Comité Exécutif à Budapest, voir notre lettre circulaire de novembre 2003 "Importantes modifications des normes FIG pour les engins, Parties I-III et IV, décidées par le Comité Exécutif FIG en septembre 2003 et autres informations destinées aux fabricants d'engins", points 5 et 6, le Comité Exécutif a défini les dimensions et l'utilisation du tapis supplémentaire de la façon suivante :

Sauts Hommes et Femmes :

L'utilisation du tapis est obligatoire pour les hommes mais facultative pour les femmes.

600 x 200 x 10 cm

le tapis supplémentaire de réception doit être attaché au tapis de réception.

Barres asymétriques et Poutres Femmes :

L'utilisation du tapis est facultative.

400 x 200 x 10 cm

Barre Fixe Hommes :

L'utilisation du tapis est obligatoire.

400 x 200 x 10 cm

2. Cheval-arçons Hommes (GAM 2) et Poutres Femmes (GAF 3)

La règle qui prévoit que la hauteur doit être ajustable, de façon continue ou par intervalles de 5 cm, n'est plus obligatoire, mais facultative.
Cette modification entre en vigueur avec effet immédiat.

3. Tapis de réception Double Mini-Trampoline et Tumbling (TRA 13 / TRA 14)

Comme nous vous l'avions annoncé dans notre lettre circulaire de novembre 2003, le CE a confirmé ce qui suit :

Pour DMT et TUM, un tapis de réception de min. 6 m de long, min. 3 m de large et 30 cm (+ - 10 mm) d'épaisseur doit être utilisé. Ce tapis de réception doit avoir les mêmes propriétés fonctionnelles que le tapis de réception de 20 cm utilisé par les GAM/GAF. Les compétiteurs ont la possibilité d'ajouter un tapis de réception supplémentaire de 10 cm sur ce tapis. Les dimensions de ce tapis de réception supplémentaire doivent être de 4 m x 2 m x 10 cm (+ - 5mm) (grandeur égale à la zone de réception). Le tapis de réception supplémentaire de 10 cm doit avoir les mêmes caractéristiques que le tapis de réception supplémentaire de 10 cm utilisé par les GAM/GAF (densité de la mousse et force d'élasticité). Ce tapis doit être placé très exactement sur la zone de réception.

Selon les normes en vigueur, la zone de réception doit être indiquée sur le tapis de réception.

Concernant le Tumbling, l'introduction des nouvelles normes va de pair avec l'introduction des nouvelles normes pour les pistes de Tumbling, conformément à ce qui a été décidé par le CE en septembre 2003 à Budapest. Cela signifie que les nouvelles normes pour les tapis sont valables avec effet immédiat, à chaque fois que les nouvelles pistes de Tumbling sont utilisées. Une période de transition, jusqu'au 31 décembre 2005, est prévue pour tous les autres cas. Les nouvelles normes devront être appliquées lors des Championnats du Monde 2005 et des Jeux Mondiaux 2005.

En ce qui concerne le DMT, le nouveau règlement peut être appliqué immédiatement (ce que nous recommandons), mais sera obligatoire pour toutes les compétitions dès le 1^{er} janvier 2006. Lors des Championnats du Monde 2005 et des Jeux Mondiaux 2005, les nouveaux tapis devront être utilisés.

Fédération Internationale de Gymnastique

Norbert Bueche

Secrétaire Général

Nicolae Vieru

Président de la Commission des Engins FIG